

LYON EXPOSITION

MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

J. LYONNET, Rédacteur en chef.

Secrétaire de la Rédaction, LAURENT CHAT

ADRESSER

Toutes les communications à
M. LAURENT CHAT
Secrétaire de la Rédaction.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 79, rue de la République, 79 — LYON

Les Bureaux du Journal sont ouverts de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.

RÉDACTION de 1 à 3 heures.

ABONNEMENTS

LYON et le RHÔNE, un an 8 fr.
DÉPARTEMENTS » 9 »
ÉTRANGER (Un. post.) » 10 »
Les Abonnements partent du
1^{er} Septembre 1893.

SOMMAIRE

Extrait du *Journal Officiel*. — Au ministère du commerce (Laurent Chat). — Chronique de l'Exposition : Lyon et Anvers (Victor Bergeret). — Echos de l'Exposition. — Vins et liqueurs (A. Norduac). — Question de logements (Laurent Chat). — Comités régionaux. — Les Pâtisseries-Confiscations (L. C.). — Les Beaux-Arts. — Un peu d'émulation, s. v. p. — Le vrai clou de l'Exposition. — L'Exposition et la Presse. — Chronique des Expositions. — Tribune publique. — Bibliographie.



Extrait du Journal Officiel

du 22 Novembre 1893.

Le Président de la République française,
Vu l'article 34 de la loi du 17 Décembre 1814 ;

Vu l'article 4 de la loi du 5 Juillet 1836,
Sur le rapport du Ministre du Commerce,
de l'Industrie et des Colonies, d'après l'avis conforme du Ministre des Finances.

Décète :

Art. 1. — Les locaux affectés à l'Exposition internationale et coloniale, qui se tiendra à Lyon en 1894, sont constitués en entrepôt réel des douanes.

Art. 2. — Les objets destinés à cette Exposition seront expédiés directement sur les locaux affectés à l'Exposition, sous le régime du transit international ou du transit ordinaire, par tous les bureaux ouverts à ces transits.

Les expéditions auront lieu sans visite à la frontière.

Art. 3. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au « Journal Officiel » et inséré au Bulletin des lois.

Fait à Paris, le 20 Novembre 1893,

CARNOT.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies,

TERRIER.

Au Ministère du Commerce

Un avis officiel qu'on nous communique annonce que « le ministre du commerce étudie en ce moment le concours que le gouvernement pourra apporter à la prochaine Exposition de Lyon. Une décision, toutefois, ne sera prise qu'en conseil des ministres, qui statuera dans une de ses prochaines réunions. »

Cet avis arrive à son heure, après l'étrange lettre que M. Favette, directeur de l'enseignement industriel et commercial au ministère du Commerce, a cru devoir envoyer à M. Muzet, président et commissaire général de la section française à l'Exposition d'Anvers. Et comme la meilleure des analyses ne vaut pas une reproduction exacte de l'original, voici cette lettre :

M. le Président,

Le comité allemand de l'exposition d'Anvers vient de publier une brochure intitulée « Die franzoesische finfuhr in belgien und die deutsche industrie », en vue d'engager ses compatriotes à prendre part en grand nombre à l'Exposition.

D'après les auteurs de ce travail, jamais, depuis 1830, occasion plus favorable ne s'est présentée pour les Allemands de s'emparer du marché belge à notre détriment; les nouveaux tarifs douaniers français ont froissé de nombreux intérêts en Belgique et y ont provoqué, dans les centres manufacturiers, un grand mécontentement, c'est le devoir de l'Allemagne de profiter de ces dispositions pour enlever la clientèle belge à la France.

« Tandis que les importations françaises qui, en 1887, n'étaient que de 282.806.000 fr., atteignent en 1891 le chiffre de 326.775.000 francs, les importations allemandes n'ont passé que de 146.832.000 francs en 1887, à 164.164.000 francs en 1891, d'après les statistiques allemandes, de 151.527.000 marcs à 153.315.000 marcs.

« Les Allemands parviendront à renverser les termes de cette proportion en faisant mieux connaître leurs produits aux acheteurs belges; il est donc de leur intérêt de venir à l'Exposition d'Anvers, d'y faire apprécier les produits de leurs industries d'art et de gagner le public belge au goût allemand.

« Une occasion plus favorable ne se retrouvera plus de longtemps pour l'industrie allemande, car le mécontentement contre les Français ne sera pas de longue durée; dans deux ou trois ans, au plus tard, les Belges auront oublié leurs griefs, et il sera de nouveau trop tard, pour les Allemands, pour enlever sa prépondérance à la concurrence française. »

Je crois devoir, Monsieur le Président, porter ce résumé à votre connaissance; il vous montrera, ce que vous savez déjà d'ailleurs, dans quelles conditions se prépare une nation rivale et vous engagera, je n'en doute pas, ainsi que le comité que vous présidez, à redoubler d'efforts pour assurer, à l'Exposition d'Anvers, une représentation honorable de l'industrie française.

Recevez, etc.

Depuis quelque temps déjà, nous savions qu'au ministère du commerce certaines influences agissaient contre les légitimes revendications de notre ville; c'est ainsi qu'à toutes les demandes ayant trait à l'Exposition universelle de 1894 et qui, adressées à M. Terrier, ont dû lui être remises, puisqu'elles sollicitaient son plus large appui, nous n'avons jamais vu publier de réponse nette et précise. Nous avons quelques droits à nous étonner de ce silence prolongé, puisque les lettres adressées aux autres ministères étaient toujours honorées d'un accusé de réception au moins.

Pourtant, s'il est un ministère qui se trouve engagé dans l'Exposition de Lyon et qui doive s'y intéresser, c'est à coup sûr le ministère du Commerce, et dans celui-ci, plus et mieux que dans n'importe quel autre, on devrait se rendre un compte exact de la différence énorme qui sépare l'Exposition de Lyon de celle d'Anvers. Toutes deux vont s'ouvrir à la même époque; eh bien! nous demandons à M. Favette lui-même en quelle ville l'honneur de la France est le plus engagé?

Là-bas, nous voyons une exposition où la majeure partie du terrain est concédée à la section allemande, où mille coquetteries ont été faites à l'Allemagne, où l'on s'est montré, pour le pays tudesque, plein de prévenances, d'accommodements, etc.; que la France, par ses seuls efforts, organise une section brillante, merveilleuse, ce ne sera qu'un jeu pour elle, nous en convenons — mais ce qu'elle ne pourra jamais faire, c'est de triompher d'esprits prévenus, d'avantages matériels donnés à nos rivaux avec une libéralité extrême, d'un parti pris évident de nous placer plus bas sur l'échelle industrielle et commerciale que nos lourds voisins.

Ici, au cœur même de la France, une gigantesque entreprise va réunir, dans un cadre sans pareil, les plus splendides collections qui se soient vues en France — Paris excepté. — Commerçants et Industriels vont rivaliser de zèle pour porter haut le drapeau de leurs spécialités; — toutes les richesses de notre sol

vont se donner rendez-vous au parc de la Tête-d'Or ; — les plus nobles conceptions de l'esprit vont être réunies et formeront un groupe d'Economie générale où toutes les questions se rattachant à l'Assistance, à l'hygiène, à la société, à ses multiples besoins et à ses nombreuses aspirations, seront émises et brillamment traitées ; enfin, une foule innombrable va chaque jour accourir pour admirer les merveilles qu'on aura entassées, tandis que de vaillantes sections étrangères viendront disputer les prix à nos nationaux et montrer au public, elles aussi, le fruit de leurs labeurs persévérants.

Dans quelle ville donc, M. Favette, l'honneur de la France est-il le plus engagé?... est-ce dans celle où nous apportons un complément, si brillant soit-il, à une Exposition dès le début accaparée par nos adversaires, — pour ne pas dire nos ennemis héréditaires — ou bien est-ce dans celle où nous faisons le tout à la fois : les frais d'appel, d'exhibition et le fond même d'une entreprise qui sera la plus importante de toutes celles que la Province ait organisées ?

A Anvers, nous serons une portion infime, tandis qu'à Lyon, nous serons un groupement imposant ; — à Anvers, nous irons pour attaquer, très mal armés, des puissances commerciales redoutables, qu'on a par avance favorisées à notre détriment et contre lesquelles nos efforts particuliers seront stériles ; tandis qu'à Lyon nous aurons à donner aux sections étrangères, déjà fort bien organisées, une haute idée de notre force industrielle et commerciale.

Car ces sections étrangères ne sont plus un mythe, aujourd'hui ;

De l'Amérique, et grâce aux efforts méritoires de M. Chabrières, nous viendront en masse des exposants de Chicago — notamment les sections japonaise et chinoise dont l'adhésion est presque certaine ;

— De l'Italie nous apprenions récemment, par M. Claret fils, secrétaire général, dans les bureaux duquel aboutissent toutes ces questions et qui les possède, par suite, mieux que personne, que la soierie de la Lombardie et du Piémont organise d'importantes et admirables sections ; Milan aura une représentation extrêmement attrayante et dont l'éclat sera d'autant plus considérable que cette ville est le siège d'une Chambre de commerce française qui tiendra à honneur de provoquer, dans son réseau, la plus active émulation. Nous avons déjà les verreries de Venise, et l'on nous promet que Turin organise une exposition collective très complète ; on voit que l'Italie donnera à notre Exposition un relief particulier.

— De l'Espagne, un de nos correspondants nous fait pressentir que l'Exposition de Madrid, annoncée pour 1894, n'aura probablement pas lieu, et les renseignements que nous recevons de plusieurs villes nous permettent d'espérer que la péninsule Ibérique prendra une large part à notre Exposition.

— De la Russie, parviennent des adhésions multiples ; nous en avons déjà reçu de très intéressantes de la province d'Odessa ; déjà nous en avons parlé, mais nous pouvons compléter nos premiers renseignements en annonçant que d'importantes maisons de minoterie, d'armurerie, de soierie, etc., viendront s'ajouter à celle d'orfèvrerie que nous avons citée ; ajoutons que le mouvement sympathique

que dont bénéficie l'œuvre lyonnaise s'accroîtra encore, quand auront abouti les démarches qu'on fait actuellement auprès du gouvernement impérial pour que notre Exposition soit officiellement reconnue et qu'un commissaire-général soit nommé, comme le prince Ourousoff l'est déjà pour Anvers.

Avec de pareils éléments — et nous n'avons compté ni la Suisse, ni l'Angleterre — n'est-il pas plus facile d'amener à la France une grande victoire, dans la France même, que de s'épuiser en une lutte dont l'issue n'est pas douteuse, étant donnés les avantages consentis à nos rivaux, et qui aura pour théâtre une ville étrangère ?

Et qu'on ne vienne pas nous dire que, dans cette lettre de M. Favette, nous voyons un simple atout donné à un concurrent exotique ; la question est placée plus haut, elle intéresse la nation tout entière, et nous sommes heureux de remarquer que la presse parisienne — et plus particulièrement la *République française* — s'émeut, elle aussi, du style et des tendances de M. Favette et commente ainsi sa conduite :

« Comment M. Favette peut-il se permettre d'oublier que les nouveaux tarifs douaniers — contre lesquels il reproduit, sans les réfuter, les fausses assertions du *factum* allemand — sont l'œuvre des Chambres et du Gouvernement dont il trahit ainsi la confiance ?

« De ce chef déjà, M. Favette mériterait une sévère semonce.

« Mais ce n'est pas tout. Comment un fonctionnaire placé à la tête de l'enseignement professionnel et *commercial* peut-il ignorer que la situation réciproque de la France et de la Belgique n'a, du fait des tarifs, subi aucun changement notable ?

.....
« C'est ainsi que nos tarifs ont gêné la Belgique : Elle nous a vendu pour 3.368.000 fr. de plus que l'an dernier et elle a lieu de se plaindre ?

« Et le directeur de l'enseignement *commercial* en France ignorant ces faits, ou les passant habilement sous silence, donne à de fausses assertions allemandes l'autorité de la reproduction dans un document officiel ?

« Encore une fois, nous ne pouvons croire que M. le ministre du commerce ait eu connaissance de la lettre de M. Favette. »

Cette conclusion est faite pour nous plaire, car elle nous permet de juger d'une façon identique en ce qui concerne la lettre adressée par le Conseil supérieur de l'Exposition à M. le Ministre.

Ce fait doit être tiré au clair, et nous espérons qu'il se trouvera, parmi la députation du Rhône, un homme d'initiative qui portera la chose au Parlement et qui blâmera comme elle le mérite la conduite trop... complaisante vis-à-vis de M. Muzet, du directeur de l'enseignement commercial. Cet incident, en tout cas, aura eu cet avantage énorme qu'il aura dégagé M. le Ministre du commerce d'une lourde responsabilité, déblayé le terrain et fourni l'occasion au Conseil supérieur, à l'heure utile, de faire les démarches décisives qui assurent le triomphe de notre Exposition.

Laurent CHAT.

Valeur des billets de banque

D'après la cote actuelle du change, 100 francs en billet de banque français valent à l'étranger :

En Allemagne, 103 fr. 11 ; Angleterre, 100 fr. 12 ; Autriche-Hongrie, 108 fr. 75 ; Belgique, 100 fr. 12 ; Espagne, 124 fr. 86 ; Grèce, 180 francs ; Hollande, 102 fr. 33 ; Italie, 112 francs ; Russie, 153 fr. 02 ; Suisse, 100 fr. 07.

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION

LYON & ANVERS

LE mouvement que nous ne cessons de réclamer avec tant d'insistance dans les colonnes de *Lyon-Exposition*, commence à se produire autour de l'Exposition lyonnaise de 1894.

Struggle for life! La lutte pour la vie, mais la lutte pour le bien, dont le but est grand et généreux, se dessine et s'accroît chaque jour et ne tardera pas à donner les résultats attendus. Avec de la patience et de la persévérance, les résistances seront vaincues, les difficultés seront aplanies et les rivalités elles-mêmes produiront peut-être d'heureux résultats.

Dans ce grand combat de la vie, Anvers et Lyon sont en présence : le Rhône et l'Escaut luttent de rapidité, et leurs torrents impétueux roulent l'activité humaine vers ces deux immenses palais où vont s'emmagasiner les produits de la pensée et du travail du monde entier : les Expositions lyonnaise et anversoise.

Il n'y a pas que les arts, le commerce et l'industrie qui soient aux prises : toutes les passions sont en jeu, tous les intérêts se font concurrence sur le terrain du libre échange et de la protection et la politique elle-même, envahissant le champ clos, vient se mettre de la partie.

L'Allemagne, ambitieuse et hautaine, jalouse de n'avoir pas pu prendre part aux deux grandes assises du travail qui se sont tenues à Paris, en 1878 et en 1889, et furieuse de voir que l'alliance franco-russe, doublée de l'effondrement de l'Italie, garantissent la paix à l'Europe et assurent le succès de notre Exposition de 1900, l'Allemagne rêve de nous supplanter à Anvers sous le prétexte que les nouveaux tarifs douaniers de la France, — que nous n'avons ni à soutenir, ni à défendre ici, — ont froissé de nombreux intérêts en Belgique et provoqué un certain mécontentement dans ses centres manufacturiers ; et, de l'autre côté du Rhin, on espère profiter de ces dispositions peu favorables pour enlever à la France sa clientèle belge.

Ce qu'il faut conclure, en tous cas, de l'état des esprits en Allemagne, c'est que le gouvernement n'a peut-être pas eu tort de revenir sur son premier mouvement qui était que nous ne participerions pas à l'Exposition d'Anvers pour répondre à l'attitude du roi des Belges en 1889 qui, à l'instigation de Guillaume, avait boudé notre grande Exposition sous le prétexte qu'elle était la glorification de la Révolution française. Or, une Exposition a lieu simultanément à Anvers et à Lyon, et nous estimons que l'intérêt national est en jeu plus encore ici que là-bas.

C'est par une subvention au moins égale, sinon supérieure à celle accordée à l'Exposition d'Anvers, par une large propagande en sa faveur, par les ordres les plus formels donnés à nos consuls, à nos ambassadeurs à l'étranger, à nos résidents généraux dans nos colonies, par toutes les facilités accordées à l'intérieur, que le gouvernement doit protéger l'œuvre grandiose entreprise par la Chambre de commerce de Lyon appuyée sur le Conseil général du Rhône et la Municipalité lyonnaise.

Il ne suffit pas de porter haut le drapeau de la France à Anvers, il faut le placer si haut à Lyon qu'il ne puisse être éclipsé par aucun pavillon étranger, pas même par celui que des mains lyonnaises viennent de tisser et de broder si glorieusement pour nos amis de Russie. Il faut que la rivalité entre Anvers et Lyon soit un stimulant et non un dissolvant. Le gouvernement ne saurait se désintéresser ici, alors qu'il s'est intéressé là : il a soutenu, protégé, défendu l'intérêt français à Anvers, c'est bien, mais il faut qu'il le soutienne également à Lyon, car la partie est plus grosse sur les bords du Rhône que sur ceux de l'Escaut.

Et c'est ce qu'il fera, il n'en faut pas douter. De tous les moyens mis en action depuis le commencement de l'entreprise de la Tête-d'Or, il n'y en a pas eu de plus puissant que celui qui va agir dans quelques jours. Nous voulons parler de la réunion de tous les membres des corps élus de la région du Midi qui aura lieu le 28 novembre, au Grand-Hôtel, à Paris.

C'est au dévouement, c'est à l'énergie de tous les députés et de tous les sénateurs de la région qui se trouveront réunis ce jour-là que nous adressons un chaleureux appel. C'est des résolutions qu'ils prendront en cette circonstance, qui ne manque pas de solennité, que dépend, — non le sort de notre Exposition qui est assuré depuis longtemps, — mais son succès éclatant. C'est le programme d'action qu'ils arrêteront mardi prochain, 28 novembre, qui devra entraîner le concours moral et matériel du gouvernement.

Nous comptons sur le patriotisme de nos nouveaux élus, ils n'y failliront pas.

VICTOR BERGERET.

Exposition collective du commerce en gros des liqueurs, vins et spiritueux, de Lyon et la banlieue. — Les distillateurs liquoristes et les marchands de vins en gros sont prévenus que la liste d'adhésions, à l'exposition collective, sera close définitivement le lundi 30 courant.



VINS & LIQUEURS

Exposition collective du commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de Lyon et de la Banlieue.

VINS et Liqueurs ! Lyon bien placé, non loin de la Champagne, près du Beaujolais, de la Bourgogne et des Côtes du

Rhône, a toujours montré dans la fabrication des liqueurs une excellence et une supériorité qui lui ont valu les suffrages des gourmets et une réputation dont elle est, à bon titre, jalouse de conserver l'éclat. Le commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de notre ville, a eu souci de montrer en quel honneur il tenait les vieilles traditions et combien par légitime amour-propre, au moins autant que par intérêt bien compris, il y restait attaché.

On ne saura trop louer l'exposition qu'il prépare. On peut dire, en toute franchise, qu'en s'inspirant du programme général, elle en a, pour ainsi dire, accentué les grandes lignes, précisé ses heureux côtés et, par là, donné un exemple décisif. Il a eu, en tout cas, le mérite d'entrer le premier dans une voie féconde qui fera de l'Exposition de 1894 une véritable leçon de choses, admirablement comprise au point de vue commercial et pratique.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la conception générale de l'Exposition collective des vins, spiritueux et liqueurs ; nous pouvons y revenir sans craindre de nous répéter car, avec ses organisateurs, il y a toujours quelques détails nouveaux à apprendre, quelque innovation à louer ; nous avons pris à bonne source des renseignements qui nous permettent d'indiquer en quelques mots l'organisation complète de la section.

Le laboratoire modèle, dont nous avons fait connaître le fonctionnement, que les visiteurs pourront admirer, aura pour voisin, ou plutôt pour voisine, une superbe vitrine où sera disposé avec art, un bataillon sacré, un gros bataillon de six cent soixante bouteilles, de ces bouteilles aux formes diverses, ventruës, colorées, dont le seul aspect dit la gaieté ou la santé qu'elles contiennent, ce qui est déjà un régal pour les yeux.

Ces six cent soixante bouteilles constituent l'exposition des adhérents : vins fins, liqueurs diverses ; les marques les plus appréciées seront là, dans cette vitrine, qui sera pour les œuvres diverses du soleil et de l'art, une véritable bibliothèque de 25 mètres de longueur. La distillerie lyonnaise y brillera de tout son éclat et montrera, je vous assure, que rien de ce qui concerne les liqueurs ne lui est étranger.

A côté, le chai modèle s'installera avec les dimensions de 15 mètres de longueur, 8 m. 50 de profondeur et 10 m. de hauteur. Il contiendra trois foudres de 220 à 250 hectolitres et deux cuves de 250 hectolitres.

Inutile d'ajouter que le chai comprendra les appareils les plus perfectionnés, généralement employés par les commerçants en gros, tels que filtres, pompes à vapeur, pompes mobiles, œnothermes, bascules, outils de magasins, appareils d'œnologie, etc., etc.

La collectivité a voulu montrer aussi bien aux visiteurs qu'aux négociants intéressés une installation modèle et elle a fait appel aux constructeurs les plus réputés ; les plans que nous avons sous les yeux prouvent que ce sera une merveille. Nos lecteurs pourront du reste s'en convaincre par les dessins que nous serons sous peu en mesure de reproduire.

Mais le syndicat qui organise l'exposition collective a été plus avant dans la voie des créations originales. Il se propose d'installer

une exposition rétrospective qui sera curieuse et intéressante à plus d'un titre. Elle reproduira notamment ce qu'était en 1844 un laboratoire modèle.

C'est une idée excellente que de rapprocher ainsi ce qui se fit jadis de ce qui se fait aujourd'hui, avec tous les progrès de la science et du temps. Le rapprochement sera tout à l'éloge de notre époque ; par la comparaison facile du laboratoire d'un liquoriste de 1844 et des procédés de la distillerie moderne, on pourra juger des efforts du talent, de la science mis au service d'une des grandes industries actuelles.

Ce sera en même temps l'honneur de nos commerçants lyonnais d'avoir su démontrer, par là, qu'ils défendaient victorieusement la vieille réputation des grandes marques lyonnaises.

Il suffira, du reste, de parcourir leur section pour concevoir quel esprit pratique et ingénieux à la fois les dirige et les anime — et pour avoir à les remercier d'avoir su constituer un des grands attraits, un des principaux clous de notre grande et chère Exposition.

A. NORDUAC.



Question de logements

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une communication ayant trait à la réunion des hôteliers en vue d'assurer le service du logement pendant l'Exposition. Nous aurions été heureux de voir cette communication rendue plus précise par des détails plus étendus, mais comme notre journal ne s'est point donné pour unique mission de reproduire banalement les documents officiels qu'on peut lui transmettre, nous avons agi pour les hôteliers comme pour certaines industries, et de la conversation que nous venons d'avoir avec quelques maîtres d'hôtels importants se dégage une série de faits du plus haut intérêt.

Elevons-nous d'abord contre le reproche qu'on a fait à M. le Maire de Lyon. On s'e plaint que M. le Maire ait convoqué tous les hôteliers en réunion générale par appel individuel, alors qu'il aurait dû, selon certaines personnes, s'adresser uniquement au syndicat. Nous estimons que M. le Maire a sagement agi, et nos lecteurs seront de notre avis quand ils sauront que le syndicat en question, très important et renfermant des limonadiers et cafetiers très considérés, ne comprend que DEUX hôteliers ! Il convenait donc que, pour une question des logements, on s'enquit de l'avis des logeurs. Cet avis a été unanime : tous nos maîtres d'hôtels ont convenu que leur organisation actuelle n'était point faite pour parer aux besoins futurs, mais ils ont immédiatement ajouté ce correctif qui leur fait honneur, à savoir qu'ils étaient tous prêts à faire d'importants sacrifices pour parer aux éventualités de l'an prochain.

Il y a, à Lyon, 27 grands hôtels fournissant, en temps normal, de 100 à 150 chambres par

jour; à ce chiffre il faut ajouter les 60 hôtels qui disposent journallement de 10 à 15 chambres, ce qui assure plus de 5,000 lits à nos hôtes. Cela n'est point suffisant, bien entendu, puisque des statistiques très sérieuses permettent d'escompter un chiffre de clients variant de 10 à 15,000 par jour, en période normale de l'Exposition.

Mais différents hôteliers, dès à présent, ont sous-loué des chambres garnies, des portions de logement, des appartements libres qu'ils vont transformer en habitations modestes; c'est ainsi qu'un de nos sympathiques interlocuteurs nous déclare qu'en plus des 130 chambres dont il dispose d'ordinaire, il s'en est assuré, de cette façon, plus de 200 supplémentaires.

Admettons pour un instant que tous les hôteliers aient eu pareille initiative et, pour ne point nous égarer dans des calculs fantaisistes, estimons qu'ils auront loué, en dehors de leur hôtel, un nombre de chambres égal à celui dont ils y disposent. Nous arrivons donc à pouvoir loger 10,000 personnes au minimum. Mais si l'on réfléchit que, bien souvent, plusieurs membres de la même famille prendront gîte dans la même chambre, on peut affirmer que 12,000 individus ont, d'ores et déjà, leur repos assuré.

Il resterait donc à pourvoir au logement de 3,000 personnes — en admettant, bien entendu, que la statistique soit exacte; — mais ne pense-t-on pas que le nombre sera grand, parmi les visiteurs quotidiens, de ceux qui viendront demander bon feu et bon gîte à des parents, à des amis; et ne croit-on pas que sur 15,000 personnes on peut prétendre, presque affirmer, que 3,000 au moins n'iront point demander le sommeil ni la nourriture aux hôtels ou aux restaurants?

Donc nous voici garantis contre les éventualités des jours ordinaires, c'est-à-dire des jours où les visiteurs ne viendront que pour

EXPOSITION DE LYON

Programmes et Règlements. — Exposé préliminaire. — Tarifs. — Décrets d'autorisation. — Règlements et Classifications. — Comité d'honneur. — Conseil supérieur. — Direction générale.

Publié par les soins du Conseil Supérieur de l'Exposition.

I. EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE.

LE 22 décembre 1892, un décret de M. le Président de la République autorisait la Ville de Lyon à ouvrir, en 1894, une Exposition Universelle, Internationale et Coloniale dans le grand et superbe Parc de la Tête-d'Or.

Le plan annexé de cette Exposition représentait une immense coupole polygonale devant couvrir une superficie de 50.000 mètres carrés pour l'exposition générale des produits; puis, pour les colonies, les arts libéraux, les beaux-arts, la guerre, les sociétés philanthropiques, l'agriculture, etc., des pavillons spéciaux séparés, disséminés dans les divers massifs ombragés du Parc.

Depuis l'époque de ce décret, les choses ont marché rapidement, les chantiers se sont ouverts recevant incessamment des usines en pleine activité toute l'armature des palais qui

l'Exposition elle-même; mais il faut aussi compter sur un certain nombre de solennités qui, à de certaines époques, attireront une affluence beaucoup plus considérable d'étrangers: tels seront les concours de musique, de tir, de gymnastique, etc... Nous risquons, pour de pareilles fêtes, de voir les hôtels assaillis par plus de 30,000 demandes de logis, sans compter le personnel des sociétés qui prendront part à ces différents concours.

Cette recrudescence prévue de visiteurs mérite que, dès aujourd'hui, on étudie les combinaisons propres à leur assurer le logement. On a parlé de la construction, aux abords du Parc, de vastes baraquements édifiés à l'instar de ceux qui, en 1889, à Paris, rendirent de si éminents services. Nous craignons qu'ils réussissent moins bien à Lyon parce que, d'abord, la foule sera moins considérable et qu'on n'acceptera jamais qu'en dernier ressort de confier sa personne à un abri aussi peu confortable, aussi malsain même. Combien mieux nous préférerions qu'on mit à exécution l'idée qu'un maître d'hôtel a soumise à M. le Maire de Lyon, et que voici:

On mettrait en adjudication la transformation, en chambres isolées, des vastes locaux qu'offrent la caserne de la Quarantaine — inhabitée — et la caserne Bissuel. Deux ou trois hôteliers pourraient se grouper pour obtenir cette adjudication et prendraient d'ores et déjà l'engagement, paraît-il, de ne demander que 1 fr. 50 par lit et par nuit à leurs clients. C'est dans cette idée, à notre avis, qu'est la seule solution possible à cette importante question des logements. Du jour où l'on aura assuré le gîte au personnel des Sociétés qui prendront part aux différents concours, on aura fait la plus difficile besogne, parce qu'il faut leur offrir à la fois un nombre de lits considérable et des prix extrêmement réduits. On comprendra également quelles

s'élevaient avec une magnifique rapidité au milieu de l'emplacement choisi; des appels ont été adressés à tous les industriels de France susceptibles d'exposer, et ces appels ont emprunté un caractère incontestable de force morale aux signatures dont l'élite de la grande industrie et du haut commerce lyonnais avaient bien voulu les revêtir. C'était la Ville de Lyon elle-même, la cité du travail par excellence, qui convoquait à une grande fête du travail toutes les laborieuses villes de notre pays.

Nous sommes loin de l'époque où timidement un premier essai était tenté, réunissant au Champ-de-Mars ceux des exposants logés à grand-peine dans des constructions provisoires sans style et sans élégance.

Il en est des Expositions industrielles comme de la publicité. Est-ce un bien, est-ce un mal? La question ne se pose même plus, elles sont devenues une nécessité commerciale, comme l'envoi de voyageurs au loin, comme la distribution infinie de circulaires, de prospectus ou d'affiches. Elles sont une des formes les plus parfaites de la publicité commerciale, puisqu'elles mettent en rapport le consommateur et le producteur sur les lieux mêmes de la production. Par un étrange retour des choses, elles font songer à ces immenses foires de l'antiquité et du moyen âge où les producteurs de toutes les nations venaient à jour donné, dans une ville désignée à l'avance, faire l'échange de tous les produits du monde entier. Les derniers vesti-

facilités leur donnera leur réunion sous un même toit, pour le bon ordre des fêtes et leur départ en corps pour les multiples endroits où ils devront concourir.

Maintenant, on peut, à notre sens, étendre cette mesure à l'infini et transformer en hôtels provisoires différentes casernes de notre ville qui, pendant l'été, sont généralement désertes. Cette idée nous semble plus heureuse que celle des baraquements — qui d'ores et déjà est accaparée par un syndicat d'entrepreneurs parisiens, nous a-t-on dit — parce qu'elle aura cet avantage énorme de répondre aux mêmes besoins d'une façon beaucoup plus satisfaisante et de donner au commerce et à l'industrie de notre ville un nouvel élément d'activité et de prospérité.

Laurent CHAT.

LES COMITÉS RÉGIONAUX

Nous venons d'obtenir la communication de la liste des Comités régionaux que nous avons réclamée si souvent et si énergiquement, et ce nous est une nouvelle occasion de constater quel accueil favorable rencontrent, au secrétariat du Conseil supérieur, les demandes légitimes qu'on peut formuler.

Ces Comités, par l'action directe qu'ils exercent sur les industriels et les commerçants de leur région, sont appelés à fournir la plus active propagande en faveur de notre Exposition. On doit donc louer en même temps ceux qui ont lancé cette idée et ceux qui ont accepté la lourde et honorable tâche de représenter l'œuvre lyonnaise et de mener à son profit la plus active publicité.

Quelques Chambres de commerce, celle de Bourges, par exemple, se sont constituées elles-mêmes, et intégralement, en Comité ré-

ges de ces rendez-vous annuels semblent disparaître Nijni-Novgorod, tandis que sous une forme nouvelle, plus conforme au génie moderne, la tradition semble en revivre en Occident.

Mais jusqu'ici les capitales avaient eu le privilège de ces merveilleuses entreprises où la science et l'art se disputent la palme du progrès. En France, surtout, il ne semblait pas que rien de sérieux pût être tenté hors de Paris, et le succès immense, colossal, de l'Exposition de 1889 paraissait devoir, au moins pour les esprits superficiels, confirmer cette théorie.

Nulle part en effet on ne pourrait réunir avec autant d'éclat et de magnificence, dans une série d'apothéoses infinies, une représentation plus complète du travail de ce siècle, offerte à l'admiration de tant de visiteurs accourus, eux aussi, de tous les points du globe.

Si cette théorie était absolument vraie, elle serait absolument regrettable; elle accroîtrait encore une centralisation excessive; elle augmenterait, d'une façon indéfinie, la force d'absorption déjà trop considérable de la capitale; elle ferait affluer, par une répartition déséquilibrée et par suite dangereuse, toutes les forces vives du pays sur un seul point privilégié au lieu de les distribuer plus équitablement et plus sainement dans tout l'organisme.

(A suivre.)

gional; d'autres ont pris en dehors d'elles-mêmes un certain nombre de notables qui ont consenti à apporter leurs efforts et leurs lumières à l'œuvre commune.

Voici la première liste des Comités actuellement constitués et, au fur et à mesure que de nouveaux noms nous seront communiqués, nous nous ferons un devoir de les publier :

Grenoble.

MM.

Brenier, Casimir, Constructeur Mécanicien, Ancien Juge au Tribunal de Commerce; Président. — Leborgne, Félix, Fabricant de Chapeaux de Paille, Ancien Juge au Tribunal de Commerce; Vice-Président. — Cornier, Ingénieur Civil, Juge au Tribunal de Commerce, Conseiller Municipal, Secrétaire. — Recoura, Antoine, Négociant, Juge au Tribunal de Commerce, Trésorier. — Armand, Négociant, en Grains, Président du Tribunal de Commerce. — Borel, Fabricant de Gants, Ancien Président du Tribunal de Commerce, Chevalier de la Légion d'Honneur. — Giraud, Antoine, Fabricant de Soieries à Moirans (Isère). — Kléber, Emile, Fabricant de Papiers à Rives, Chevalier de la Légion d'Honneur. — Peyron, Alfred, Fabricant de Papiers à Vizille, Ancien Juge au Tribunal de Commerce.

Nice.

MM.

Eugène Albo, Président de la Chambre, résidant à Nice. — Fleuri Beri, Secrétaire-Trésorier. — Morel-Lautier, Membre de la Chambre de Commerce à Grasse. — Léon Jeancard, Membre de la Chambre de Commerce à Cannes. — Emile Lombard, Membre de la Chambre de Commerce à Antibes. — Cy Saissi, Membre de la Chambre de Commerce à Menton.

Limoges.

MM.

Léonce Penicaut, Président, Faubourg St-Antoine, 8. — Félix Bondel, Vice-Président, Boulevard Louis Blanc, 3. — Justin Gibus, Trésorier, Cours Gay-Lussac, 50. — Paul Jouhannaud, secrétaire, Rue Neuve des Carmes. — Théophile Rochette, Rue Bernard Palissy, 10. — Hippolyte Rudeuil, Faubourg des Caseaux, 5. — Georges Ory, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2. — Pierre Faure, Place du Champ de Foire, 19. — Adolphe Rougier, Négociant, place St-Martial. — Aubin du Mazaubrun, Rue du Turgot. — Lucien Dumas, Industriel à St-Junien (Haute-Vienne).

Toulon et Var.

MM.

Alphonse Abel : Vice-Président de la Chambre de Commerce. Fabricant d'huiles à Toulon. — Jules Paul, membre de la Chambre de Commerce, Négociant en grains. — J. Couret, membre de la Chambre de Commerce, Négociant en liquides, Exportateur à Toulon. — J. Malcor, membre de la Chambre de Commerce, Négociant en Nouveautés à Toulon. — E. Aubert, membre de la Chambre de Commerce, Fabricant-tanneur à Toulon. — E. Vaillant, membre de la Chambre de Commerce, Fabricant-Tanneur à Barjols. — L. Gubert, membre de la Chambre de Commerce, Fabricant de savons à Draguignan. — Sagnès, Fondateur en métaux (cuivre, bronze), à Toulon. — A. Garnier, Filateur en soie à Trans.

Besançon

P. Dubourg, Négociant, Président de la Chambre de Commerce de Besançon. —

H. Japy, Industriel, Vice-Président de la Chambre de Commerce à Bâle. — Ch. Sandoz, Négociant, Trésorier de la Chambre de Commerce de Besançon. — Bretillot, Banquier, Membre de la Chambre de Commerce de Besançon. — J.-B. Weibel, Industriel, Membre de la Chambre de Commerce de Besançon. — Bonifacq, Fabricant d'horlogerie, Membre de la Chambre de Commerce, Président du Syndicat de l'Horlogerie de Besançon. — Louis Boname, membre de la Chambre de Commerce, Président du Syndicat de l'Horlogerie à Montbéliard, à Seloncourt (Doubs). — E. Poulet, Vice-Président de la Société d'Agriculture du Doubs, membre de la Chambre de Commerce, à Besançon. — Sylvain, André, Président du Syndicat de l'Horlogerie de Morteaux (Doubs), membre de la Chambre de Commerce, à Morteaux. — Viellard, Député, Président de la Société Forestière de Franche-Comté et du territoire de Belfort, à Morvillard (Haut-Rhin). — Saglio, Directeur de la Compagnie des Forges d'Audincourt et dépendances, à Audincourt. — Armand Peugeot, Industriel, Conseiller général à Valentigney (Doubs). — Julien Félix, Président du Comité mixte des Syndicats de l'Horlogerie, à Besançon. — Gondy, Fabricant d'Horlogerie, à Besançon. — Froment, Industriel, à Besançon. — Morlet, Négociant, à Besançon. — M. le Président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, de Montbéliard. — Henri Mairot, ancien Président du Tribunal de Commerce de Besançon. — Fénon, Directeur de l'Ecole Nationale d'Horlogerie, de Besançon. — Bonnet, Directeur de l'Ecole Professionnelle de Montbéliard. — Giacomotti, Directeur de l'Ecole Municipale des Beaux-Arts, à Besançon. — Léon Sahler, Filateur à Audincourt (Doubs). — Delavelle, Inspecteur Primaire Honoraire, à Besançon.



**LES PATISSIERS - CONFISEURS
à l'Exposition de Lyon.**

Il est à dessein que nous unissons ces deux corporations sous un même titre et dans un même article, parce que leurs produits ont entre eux une telle parité qu'ils s'identifient presque et qu'ils ne font qu'un, dans l'esprit public. Il y a donc lieu de s'étonner que, dans la classification générale des exposants, on ait séparé ces deux industries sœurs, qui emploient l'une et l'autre des farineux et du sucre. Mais nous savons de source à peu près certaine que, pour une fois, on ne s'en tiendra point à la lettre exacte du règlement et que, grâce à une très légère extension du texte, on arrivera à réunir ce qu'on n'aurait jamais dû séparer. Cette condition, du reste, s'impose absolument, puisque c'est de son adoption que dépend la création d'une exposition collective fort alléchante, ma foi, puisqu'à côté des dragées, des bonbons fourrés, des perles sucrées, se placeront en rangs serrés les choux à la crème, les tartelettes, les pièces montées, les gâteaux divers qui font la joie des enfants... et les délices de leurs parents.

Un argument encore — et non le moindre,

— en faveur de cette réunion : jadis les deux industries étaient bien tranchées et chaque maison se *spécialisait*. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on trouve, à Lyon, deux maisons fabriquant exclusivement la confiserie. On mettait donc toutes les autres maisons dans une situation extrêmement embarrassante, si, par une compréhension étroite d'un texte élaboré par des gens très dévoués, mais forcément peu au courant de questions secondaires qui, on le voit, ont souvent une grande importance, on les obligeait à exposer en deux classes différentes.

En tout cas, la corporation des Pâtisseries-Confiseurs travaille activement à la préparation d'une exposition extrêmement brillante, très originale, et qui lui fera grand honneur. Sur au moins 8 m. de façade, s'étaleront des produits excitants pour le palais, et si l'on veut se rendre un compte exact des sacrifices que doivent consentir, pour cette exposition collective, les pâtisseries-confiseurs qui y adhéreront, on devra réfléchir que les produits exposés devront être renouvelés au moins deux fois par semaine; c'est donc une dépense très importante et qui vient grever considérablement un devis qui serait définitif pour toute autre industrie.

Félicitons donc chaudement les Pâtisseries-Confiseurs du zèle qu'ils déploient, de l'intérêt qu'ils témoignent à notre Exposition et de l'émulation qui s'entretient dans leur corporation. Leur exposition sera digne d'eux-mêmes, de leur bonne renommée et de celle de la seconde ville de France. Et, pour être justes jusqu'au bout, signalons le dévouement dont fait preuve leur délégué au Comité de patronage, M. Desportes, qui ne ménage ni son temps, ni ses peines, et qui se multiplie pour assurer à l'Exposition des douceurs — on peut bien l'appeler ainsi — le plus vif et le plus éclatant succès.

L. C.



BEAUX-ARTS

UNE fois l'Exposition internationale et coloniale lyonnaise de 1894 définitivement autorisée par décret du président de la République, son directeur nommé, son règlement élaboré, la grande difficulté à vaincre, en dehors de l'œuvre gigantesque de la construction, c'était de mettre de l'ordre dans l'immense quantité de produits de toute nature et de toute provenance qui seront présentés et admis au bénéfice de cette Exposition.

Le Conseil supérieur de l'Exposition, s'inspirant des précédents en la matière, a divisé ces produits en 10 groupes qui se sectionnent eux-mêmes en 54 classes. Chacun des groupes, qui a son règlement spécial, se compose d'un président et d'un certain nombre de membres des comités d'organisation et de patronage.

Ces membres du Comité ne doivent pas être confondus avec les membres du jury, comme

plusieurs ont pu le faire. Le rôle des Comités consiste à provoquer le plus grand nombre d'adhésions; à donner leur avis, au mieux des intérêts des exposants, à l'administration de l'Exposition; à classer les produits; à renseigner le jury et, enfin, à favoriser par tous les moyens la bonne marche de la partie de l'Exposition qui leur est confiée.

Si, jusqu'ici, ces Comités n'ont pas encore donné de résultats bien appréciables, il faut l'attribuer à des causes multiples qu'il serait oiseux d'énumérer ici; mais, aujourd'hui que l'œuvre de construction s'avance rapidement et que les subventions qui, seules, permettent d'agir en connaissance de cause, sont déterminées, au moins en partie, on doit espérer que les Comités qui n'ont qu'un but: assurer le succès de l'Exposition, vont agir vigoureusement.

Les Beaux-Arts, dont nous voulons nous occuper aujourd'hui, constituent le groupe 1^{er} de la classification générale; il se compose de cinq classes: la peinture, la sculpture, la gravure et la lithographie, l'architecture et les arts décoratifs.

Le président de ce groupe est M. Francisque Fabre. L'honorable président du Tribunal de commerce est trop connu de tous pour que nous ayons besoin, non pas de donner ici sa biographie, ce qui dépasserait les limites de cette chronique, mais même de l'esquisser. Disons seulement que le poste d'honneur qu'il occupe dans l'administration de l'Exposition de 1894 revenait de droit, pour la compétence, au sympathique président de la *Société lyonnaise des Beaux-Arts* et de l'*Harmonie lyonnaise*, et que sa haute situation dans la magistrature consulaire, qu'il doit à la confiance et à l'estime de ses concitoyens, est une garantie de sa justice et de son impartialité.

Le Comité compte en outre trois adjoints au maire: MM. Ballet-Gallifet, Méra et Penelle; trois conseillers municipaux: MM. Clermont, Coste-Labaume et Vignet; M. Hédin, directeur de l'École des Beaux-Arts; M. Dufraine, professeur à l'École des Beaux-Arts; trois architectes: MM. André, Bissuel et Pascalon; treize peintres: MM. Appian père, Arlin, Barjon, Bauer, Beauverie, de Coquerel, Détanger, Claudius Seignol, Giraud, de Gaudemaris, Perrachon, Sicard et Tollet; quatre sculpteurs: MM. Aubert, de Gravillon, Millefaud et Pagny, et un médailleux: M. Poncet-Penin.

La réception des ouvrages des artistes de Paris et de la région du nord devant s'effectuer à Paris, qui nous les expédiera ensuite, nous n'avons pas à nous en occuper ici, laissant à la Commission *ad hoc*, qui sera nommée par le Ministre, la responsabilité de son action.

Nous aimons à voir dans cette désignation ministérielle, le symptôme d'un acheminement du gouvernement vers des idées plus libérales; du moment où l'on s'occupe de choisir les bijoux qui doivent enrichir l'écrin, c'est que l'on a l'intention de veiller à ce que l'écrin lui-même soit digne des bijoux.

En ce qui concerne Lyon, la région lyonnaise et le midi de l'Europe, la réception des œuvres sera soumise à une Commission de notabilités artistiques et de délégués du Comité de patronage choisie par les soins de l'administration municipale de Lyon, fonctionnant à Lyon.

On se rend aisément compte de l'importance

des difficultés et de la délicatesse des fonctions de cette commission. Il ne suffit plus là, comme pour les produits fabriqués, de connaître la matière, d'apprécier la régularité de la fabrication, et d'avoir un esprit droit; quand il s'agit de Beaux-Arts, il faut joindre à ces qualités un jugement sain, une grande indépendance de caractère, en même temps qu'un grand libéralisme d'esprit, une impartialité hautaine et le sentiment de l'éclectisme poussé à ses dernières limites, car il faut tenir compte des tendances de l'esprit, du caractère, et même du tempérament de chacun. Il ne suffit pas de trouver bien l'œuvre que l'on juge, parce qu'elle est bien et qu'elle vous plaît, il faut la trouver bien, lorsqu'elle l'est, même si elle ne vous plaît pas, et réciproquement pour ce qui est mal: il ne faut pas que cela soit mal, parce que ça vous déplaît, il faut que cela soit mauvais, parce que ce c'est fait contre les règles de la science, de l'art, du goût et de l'esthétique.

Nous craignons qu'en général, à Lyon, en ce qui concerne l'Exposition, on ait une tendance à exagérer le nombre des membres composant les Comités, les Commissions, les groupes. Nous comprenons bien dans quel esprit de courtoisie on en agit ainsi, mais nous demandons qu'on fasse une exception pour la Commission de réception des œuvres d'art, et que tous ceux qui seront choisis soient véritablement animés de l'esprit de justice et d'équité indispensable en pareille matière. Il faut que nos artistes, et surtout que les artistes étrangers qui nous feront l'honneur de nous demander l'hospitalité, soient assurés contre toutes les surprises.

* *

L'article 2 du règlement spécial de l'Exposition des Beaux-Arts stipule que les œuvres d'art postérieures à 1884 seront seules admises à y figurer.

Nous comprenons très bien que les bâtiments d'une Exposition étant trop étroits pour contenir toutes les œuvres remarquables, sans parler des chefs-d'œuvre qui pourraient leur être offertes, on soit obligé d'en limiter l'envoi. Mais dix ans sont-ils un laps de temps suffisant? Ne vaudrait-il pas mieux augmenter la sévérité du choix et étendre davantage la limite du temps pendant lequel ce choix pourra s'exercer? Telles sont les questions qui s'imposent.

Il est certain que toute l'initiation est un amoindrissement. Sans remonter plus haut que l'exposition de 1867, qui peut servir de prototype des Expositions universelles, sur laquelle nous possédons des documents et des souvenirs personnels très précis, n'admet, aux Beaux-Arts, que les ouvrages datant de douze ans au plus. C'est peut-être à cela qu'elle dû son infériorité relative, malgré des œuvres aussi remarquables que l'*Angélus*, de Millet, dans la section française, le *Napoléon mourant*, dans la section italienne, et tant d'autres illustrations de l'art contemporain: Fagerlin, Palizzi; Eckersberg pour le Danemark; Leys pour la Belgique; Kaulsbach pour la Bavière, etc., etc.

« L'Exposition de 1867, écrivait l'un des critiques d'art les plus influents de l'époque M. H. de la Madeleine, manque particulièrement de ces œuvres magistrales faites pour passionner le public, secouer la torpeur des polémiques banales et réveiller l'ardeur des

luttons passionnées. L'ensemble en est terne, incolore, sans accent... etc. »

Bien que la limite de temps soit encore plus restreinte aujourd'hui — dix ans au lieu de douze, — espérons qu'on n'aura pas pareil reproche à adresser à notre Exposition des Beaux-Arts de 1894, qui s'annoncerait très bien, n'était le faible chiffre de la subvention. Les adhésions arrivent nombreuses, le palais magnifique construit entre la Coupole et les serres de la Tête-d'Or, et qui ne forme qu'un monument avec celui de l'Horticulture, s'élève comme par enchantement, mais, que voulez-vous qu'on fasse avec une subvention de sept mille francs?

L'idée de créer des ressources à cette partie si importante de notre Exposition par l'établissement d'un tourniquet spécial ayant été repoussée par l'administration municipale, il ne reste d'autre ressource que la subvention.

Les Chambres viennent de se réunir, nous faisons le plus chaleureux appel à nos députés et à nos sénateurs, non-seulement à ceux de Lyon et du Rhône, mais à ceux de toute la région du Midi, qui est intéressée dans la question. Il faut qu'ils se voient, qu'ils se réunissent, qu'ils s'entendent et qu'ils agissent sur les pouvoirs publics de telle façon que notre voix soit enfin écoutée; que nos demandes et nos réclamations cessent de faire la navette d'un ministère à l'autre sans jamais obtenir de solution, car s'il devait continuer à en être ainsi, si le mauvais vouloir des Domaines, du Conseil d'Etat et des Ministères devait se perpétuer, ils n'auraient plus qu'une chose à faire: en appeler au Parlement.

Il faut que le décret du Président de la République, qui autorise l'établissement d'une Exposition internationale et coloniale à Lyon, en 1894; il faut que les promesses faites par le gouvernement, notamment par M. Terrier, Ministre du Commerce, à la délégation municipale qui s'est rendue à Paris au mois de mai dernier, ne soient pas lettres mortes.

Or, le temps presse, il n'y a pas une minute à perdre.

VICTOR BERGERET.

Un peu d'émulation S. V. P.

On trouvera plus loin, sous la rubrique « *Tribune publique* », une lettre émanant de source autorisée dont l'auteur se plaint amèrement du peu de besogne que fait son groupe.

Ce reproche pourrait quelque peu être généralisé. C'est ainsi que nous connaissons différents membres du comité de patronage qu'on a tout juste réunis une fois. Comme dans toute grande organisation, il doit y avoir, dans le Comité de patronage, un groupe de gens dévoués et un groupe d'indifférents. Croit-on stimuler le zèle de ceux-ci et entretenir le zèle de ceux-là en les laissant inactifs, en ne mettant pas leur bonne volonté à l'épreuve, en ne leur demandant point la somme de travail qu'ils peuvent produire, en ne prenant aucun contact avec eux-mêmes, en ne s'inquiétant pas des idées qu'ils ont, des innovations qu'ils pourraient demander, des modifications qu'ils auraient à solliciter, et des mille riens, si importants cependant, qui naissent d'un échange de vues permanent. De deux choses l'une: ou le Comité de patronage n'a aucune utilité, et alors il n'était pas nécessaire de le constituer; ou bien ce comité est indispensable et, dans ce cas, il doit avoir un programme d'action parfaitement établi et ne peut se complaire plus longtemps

dans une béatitude peu productrice. Il est de toute urgence qu'on groupe, autour de l'Exposition, les forces vives qu'on a négligé d'employer jusqu'à ce jour. Au travail, messieurs, le temps presse, l'échéance est proche.

Pour revenir à un autre point de la lettre de notre aimable correspondant — celui qui a trait à la subvention du Conseil général — il nous semble que rien n'est perdu, puisque la moitié seulement de la somme votée a été répartie, mais il nous paraît aussi que le bureau du groupe II a pour mission de soutenir les intérêts des trois sections que comporte son groupe. Notre correspondant peut donc être certain que satisfaction lui sera donnée; il serait étrange, en effet, qu'il en fut autrement et qu'on refusât à l'*Economie sociale* ce qu'on accorde très généreusement et très justement à l'Assistance et à l'Hygiène. La lettre de notre ami aura cet avantage inappréciable d'appeler l'attention du sympathique président du groupe II sur une question fort importante et qu'il convient de résoudre au plus tôt; de plus, elle aura montré que, dans la section d'Economie sociale, il y a des gens qui prennent leur tâche à cœur et qui ne demandent qu'à utiliser leurs facultés pour le triomphe de l'œuvre commune.



LE VRAI CLOU

DE L'EXPOSITION

On a, ces temps-ci, beaucoup parlé des clous de l'Exposition sans qu'il paraisse que l'opinion publique ait été unanime à fixer son choix sur l'un de ceux mis en avant. Peut-être bien est-ce l'Amérique qui va nous apporter le « clou » si attendu, et nous croyons que l'adhésion que M. Chabrières vient d'envoyer au Conseil supérieur de l'Exposition va provoquer, d'abord, un très vif mouvement de curiosité qui, une fois l'Exposition ouverte, se traduira par un enthousiasme certain.

Il s'agit du *Phonographe* d'Edisson et d'une de ses nouvelles applications : le *Graphophone*.

Ces Graphophones ont été installés en divers points de l'Exposition de Chicago, à la façon des distributeurs automatiques auxquels ils empruntent le système de fonctionnement.

Dans une ouverture pour ce ménagée, on glisse une pièce de cinquante centimes qui met l'appareil en mouvement et, immédiatement, on entend un discours célèbre, une interruption quelconque, le brouhaha même d'une assemblée, ou le chanteur à la mode, quelques scènes de la pièce à succès, etc...

Vingt appareils ont fonctionné à l'Exposition de Chicago et ont produit une somme de 600.000 francs. On voit par là quel enthousiasme ont excité les Graphophones, dont les applications sont plus pratiques et plus nombreuses que celles du Phonographe.

C'est ainsi qu'un chef de maison peut, le matin, dicter immédiatement les réponses qu'il convient de faire aux lettres qu'il décaçète : l'appareil enregistre religieusement la voix, l'intonation, les arrêts même qui se seraient produits dans la phrase. Un employé, une fois le courrier lu par son patron, emporte l'appareil et n'a plus, quand il l'a remis en mouvement, qu'à écrire ce que lui

dicte le graphophone, qu'on peut faire parler plus ou moins vite, suivant la lenteur ou l'activité qu'on met à écrire.

Il nous semble que ces appareils n'auront pas, à Lyon, un succès moindre qu'à Chicago; ils exciteront ici une ardente curiosité, la plus utile de toutes : la curiosité scientifique.

L'EXPOSITION ET LA PRESSE

Nous avons, à plusieurs reprises, signalé le mouvement qui se produit en Espagne en faveur de notre Exposition.

Le journal *El Adelanto*, de Salamanque, nous en fournit aujourd'hui une nouvelle preuve. Dans sa *chronique générale*, il consacre une notice assez longue à notre entreprise lyonnaise, à laquelle il espère que prendront part un grand nombre d'industriels et de commerçants espagnols.

Nous relevons dans son article cette assurance qu'aux concours musicaux où, sûrement, sont invitées toutes les sociétés espagnoles et portugaises, nous pouvons déjà compter sur l'adhésion formelle des sociétés chorales de Bilbao, Coruña y Cataluña.

Notre confrère espère que les chemins de fer espagnols s'entendront avec les compagnies françaises pour créer des trains de plaisir à prix réduits, pour faciliter l'affluence, à notre fête du travail, du plus grand nombre possible d'habitants de la péninsule Ibérique.

CHRONIQUE DES EXPOSITIONS

L'Exposition du livre et l'Industrie du papier

M. le ministre des travaux publics a mis au concours cette année la concession du Palais de l'Industrie pour 1894, après la fermeture du Salon.

La Commission d'examen s'est prononcée en faveur de l'Exposition du Livre et des Industries du papier qui promet, paraît-il, d'être des plus originales, tant par son caractère que par les attractions promises.

**

Santiago.

EXPOSITION DE MINES ET DE MÉTALLURGIE. — Dans la seconde quinzaine du mois d'avril 1894, il sera ouvert à Santiago, capitale du Chili, une Exposition de mines et de métallurgie dont l'organisation a été confiée aux soins du comité directeur de la Société nationale des Mines.

Le comité directeur de l'Exposition s'engage à payer le montant des transports terrestres et maritimes, tant à l'aller qu'au retour, des objets exposés, ainsi que le prix de passage des ouvriers ou opérateurs envoyés au Chili pour l'installation et le fonctionnement des machines et appareils exposés. La force motrice nécessaire à la marche de ces machines sera également fournie sans frais pour les exposants.

Il est bon de rappeler que le Chili est un des pays les plus riches en matières premières et que la production des mines y occupe une place considérable; qu'il nous suffise de dire, pour en donner une idée, que le Chili produit et exporte actuellement 20.000 tonnes de cuivre, 160.000 kilogrammes d'argent, 500 kilogrammes d'or et 20 millions de quintaux espagnols de nitrate de soude dont il est au monde l'exclusif producteur. L'exploitation des mines de charbon suit également un développement très actif et trouve un grand avenir sur le marché de la côte du Pacifique.

Le vice-consulat du Chili à Lyon se met à l'entière disposition des intéressés pour leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Ce programme est fort alléchant, mais les Républiques de l'Amérique du Sud ont tellement l'habitude de promettre du beurre et de ne pas même donner du pain, que nous sommes bien fondés à nous montrer sceptiques... jusqu'à constatation de sa mise en œuvre.

TRIBUNE PUBLIQUE

Mon cher Rédacteur,

Pourriez-vous me donner quelques nouvelles du groupe II et plus particulièrement de la section d'Economie Sociale, à laquelle, vous le savez, j'ai l'avantage d'appartenir.

Plus heureux que moi, vous connaissez sans doute les projets qu'on élabore en haut lieu, l'emplacement et les crédits qu'on accorde à notre section. Je n'ai pas le moyen de me renseigner auprès de mes collègues; car, en 4 mois, nous nous sommes réunis une seule fois; nous avons causé congrès, c'est à peine si on a prononcé le mot exposition. C'était le 10 octobre; la fameuse courroie de transmission dont vous parliez dans un de vos précédents numéros avait marché pendant une heure; depuis ce jour elle a cessé de fonctionner.

Pourriez-vous aussi me dire pourquoi le Conseil général n'a accordé aucune subvention d'Economie Sociale, quand il accordait 12.000 francs à l'Assistance et à l'Hygiène réunies. Vous n'ignorez pas que ces 3 sections font partie d'un même groupe, ayant son président et son secrétaire général.

Je ne conteste pas la légitimité du crédit voté; il est absolument justifié. Mais pourquoi ne doterait-on pas l'Economie Sociale?

Je veux croire qu'il n'y a dans tout ceci que de la négligence; aussi je vous prierai, si vous avez quelque action sur mes collègues, de leur démontrer qu'il y a urgence à mettre la courroie en mouvement et à regagner, si possible, le temps perdu.

Merci d'avance, mon cher Rédacteur, et croyez à toute mon amitié.

Un membre du groupe II.

Bibliographie.

FRANÇAIS ET RUSSES

Par SPES.

Nous recevons à l'instant une très intéressante plaquette inspirée par la visite faite à notre pays par l'escadre russe de la Méditerranée. La première page, notamment, est une merveille de bon goût, à la fois simple et bien vivant; quant aux vignettes intérieures, elles sont excellemment dessinées et offrent une suite spirituelle d'incidents familiaux. Tous nos compliments à M. Spes pour les qualités de dessin et d'originalité dont il a fait preuve et toutes nos félicitations à MM. Decléris et Fils, les imprimeurs bien connus, qui ont montré que l'art de l'imprimerie trouvait encore, à Lyon, des adeptes capables d'en tenir le drapeau d'une main ferme et expérimentée.

VOS MOUSTACHES TOMBENT-ELLES ?

Voulez-vous éviter les dangers de l'emploi du fer à friser ?

Employez la **CZARINE**

Ce produit, dont le parfum est très subtil, est en vente chez M. SANLAVILLE, coiffeur-parfumeur, 25, place de la Comédie, Lyon.

OFFICE DES

BREVETS D'INVENTION

Français et Étrangers

(Ancien cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

P. BROCARD, Ingénieur, Expert près les Tribunaux
34, rue Ferrandière, Lyon

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

MESDAMES, n'achetez rien sans aller visiter la Maison

F. MUSY

71, Chemin de Baraban, 71 (près la rue Paul-Bert)

Fabrique de Chapeaux paille et feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretonnes, Calicots, Cotonnes, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie. — (Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.)

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

A. LUMIÈRE & SES FILS

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs.

Usines à vapeur : Cours Gambetta et rue St-Victor (Monplaisir-Lyon)

PRIX DES PLAQUES

9x12	9x18	11x15	12x16	13x18	12x20	15x21	15x22
3 fr.	4 fr.	4 fr.	4.20	4.50	5 fr.	6.75	7 fr.
18x24	21x27	24x30	27x33	30x40	40x50	50x60	
10 fr.	14 fr.	18 fr.	22 fr.	32 fr.	55 fr.	80 fr.	

PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES
—
PAPIER au CITRATE d'ARGENT
pour l'obtention d'épreuves positives
par
NOIRCISSEMENT DIRECT

DÉVELOPPATEURS
DIAMIDOPHÉNOL
SULFITES DE SOUDE
Anhydre et cristallisé.
PARAMIDOPHÉNOL

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques.

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

GUILLEMET + Membre du Jury. Hors-concours à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix. — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1^{re} classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus, Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.



La Source CACHAT

Se vend en bonnes de 10 et 25 litres, au

Dépôt central d'ÉVIAN,

4, place des Célestins, et 2, rue des Archers,

LYON.

MANUFACTURE D'APPAREILS

Pour le GAZ et L'ÉLECTRICITÉ

Éclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER

LYON, — Rue Vaubecour, 40, — LYON

Magasin d'exposition, place des Terreaux, 29

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ

Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS

Seuls dépositaires pour Lyon et la région des LAMPES GAZO-MULTIPLEX.

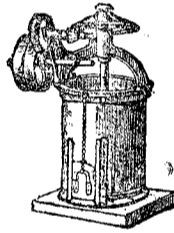
J. DELACQUIS

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Brevet S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTONNIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâchefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier, voies portatives, wagonnets, monte-charges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte, réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes profondeurs. — Presse, au presseoir à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'industrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.

Immeuble et Propriété 2.000 mètres environ s'exploite café-restaurant, jardin, terrasse, jeux de boules. Le tout bien agencé. P. 32.000 fr.

AGENCE DUFFET

7, place des Jacobins, Lyon

Immeuble à Saint-Just quatre étages sur caves voûtées pierre et pisé, 30 pièces, 6 fenêtres façade. Prix 37.000 fr. Rap. net, 2.000 fr.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE PROPRIÉTÉS, IMMEUBLES, INDUSTRIES

Cabinet d'affaires à Marseille. Prix, 10.000 f. Bénéf. 6.000 f.

Distillerie région Rhône, ville ouvrrière très importante. Pr. 9.000 f. 1/2 de sa valeur. On peut tripler les affaires.

A vendre près gare, propriété composée de maison d'habitation, 3 pièces, écurie, fenil et cave, plus 28 ares séparés, complanté en asperges et vignes. Rapport annuel, 1.000 fr. Pr. 10.000 fr.

Vaste Propriété de rapport et d'agrément, à la Pape, 1 hectare 1/4 environ, vignes, arbres à fruit, aspergères, droit de pêche et chasse gardée. P. 40.000 f.

Propriété à Fribourg (Suisse), maison de 12 pièces, construction moderne, 2 maisons de fermier, moulins, scieries, forte chute d'eau, prés et terres, forêts. Rap. net 6.500 fr. Prix, 130.000 fr.

Grand Bazar à vendre, ville importante (Loire). A Lyon. 3 autres bazars donnant gros bénéf.

Affaire unique p. 1/2 rentier. Fabr. de stores sans connaissance spéciale. 6.000 f. net p. an.

Belle Epicerie ancienne clientèle sérieuse, passe 100 pièces quitte déçats de la dame. Prix, 6.000 f. Belle occasion.

Hôtel affaire très avantageuse, ville importante du centre, fréquentée par MM. les voyageurs de commerce. Prix, 350.000 f.

Rien à risquer en achetant Bureau dépendant de l'administration avec 5.000 f. Rapport net, 3.000 fr. Affaire avantageuse.

Bureau administratif, existence 115 ans. 6 fortunes. Fait 6 à 8 000 f. bénéf. net p. an. Pas de perte possible. Tout payé 1 mois d'avance avec 10.000 f. comptant.

Vienne Café-Billard, matériel marbre. Tenu 3 ans par vendeur. Fait 35 f. Loy, 900 f. Cesse commerce.

Immeuble rapport net, 2.700 fr. Pr. 24.000 f. AUTRE, sur quai. Rap. 1.500 f. Pr. 27.000 f.

AUTRE. Rapport net, 1.500 fr. Pr. 25.000 f.

CROIX-ROUSSE, Rap. net, 770 f. Pr. 11.000 f.

SUR HOSPICES. Rap. 1.000 f. Pr. 7.000 f.

OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

Directeur : A. CAUDRON

79, Rue de la République, 79

Se charge, à des prix modérés et à forfait, de la représentation générale des commerçants et industriels à l'Exposition de Lyon, et de toutes les demandes relatives à leur participation à l'Exposition.

L'OFFICE LYONNAIS se charge également de la représentation des exposants vis-à-vis du Jury.

Dans les traités à forfait, sont comprises la prise et la remise en gare des objets à exposer.

Trévoux. — Imp^rimerie J. JEANNIN (succursale à Châtillon-sur-Chalaronne).

FINANCIÈRE

Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

LYON — 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 — LYON

Reconstitution de tout capital,
Amortissement de capitaux,
Rentes viagères,
Retraite pour la vieillesse,

Assurances de valeurs mobilières,
Amortissement d'emprunts, Prêts hypothécaires
Dotations pour les enfants,

PRÉVOYANCE

A LA

Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitaux
SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT

LYON — 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 — LYON

TARIF A. — Police de 5 fr. au comptant, ou de 6 fr. à terme, remboursable à 100 fr.
— Six réparations de remboursement ont lieu chaque année : 10 janvier, 10 mars, 10 mai, 10 juillet, 10 septembre, 10 novembre.

VERSEMENTS MENSUELS	ou versement unique comptant	Donne droit à	Et assure un capital de
P ^r 00 mois	25 fr.	5 pol.	500 fr.
1 fr.	50	10	1.000
2	100	20	2.000
3	150	30	3.000
4	200	40	4.000
5	250	50	5.000
6	300	60	6.000
7	350	70	7.000
8	400	80	8.000
9	450	90	9.000
10	500	100	10.000
11	550	110	11.000
12	600	120	12.000
13	650	130	13.000
14	700	140	14.000
15	750	150	15.000
16	800	160	16.000
17	850	170	17.000
18	900	180	18.000
19	950	190	19.000
20	1.000	200	20.000

NOTA. — Par une combinaison spéciale, toute personne peut, moyennant un versement unique de mille francs, s'assurer à elle et aux siens un capital de cinquante mille francs, et par un versement unique de deux mille francs, s'assurer cent mille francs.



Le Gérant : A. RIBAUD.